



Pret immobilier: exclusion de la maladie

Par **masterbibop**, le **30/10/2010** à **01:27**

Bonsoir,

Je suis très inquiet. J'ai reçu ce jour, par recommandé avec AR, un courrier de l'organisme assurant mon prêt Immobilier, m'annonçant l'exclusion totale de protection en cas de maladie.

J'ai 26 ans, en pleine forme, une bonne situation, et je viens d'acquérir un bien immobilier. J'ai signé la proposition de prêt, incluant une assurance invalidité, décès en cas d'accident ou de maladie. J' ai rempli un questionnaire médicale poussé, trop poussé voir indiscret à mon gout, mais auquel j'ai répondu avec la plus grande honnêteté:

- Opération au genou droit pour rupture des ligament croisés en 2008
- Prise d'un traitement anti-dépresseur et suivi "psychiatrique" complètement spontané suite à des déboires familiaux.

L'assurance a donc tout simplement décidé, une fois le prêt accordé et la transaction conclue, de ne plus me protéger contre la maladie, contre aucune maladie. Il s'agit d'une décision grave, abusive, inadmissible et discriminatoire à mon encontre. Que l'assurance ne me couvre pas en cas d'accident au genou droit ou de dépression puisqu'il s'agit là de mes antécédents médicaux est leur plein droit, mais qu'elle refuse de m'assurer en cas de cancer ou autre pathologies graves n'a aucun sens, sinon d'abuser de leur position.

Ainsi, j'aimerais connaître votre avis sur la question et avoir des conseils sur les recours que je peux avoir face à cette situation.

En vous remerciant,

Cordialement